



REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

EDITO

Le gouvernement vient de confirmer le projet de budget de l'Etat pour 2013. Il met en œuvre les réformes annoncées. Jamais on aura infligé aux ménages et aux entreprises un tel choc fiscal ! Et il ne s'accompagne d'aucune réforme de structure !

Le 1er octobre, le gouvernement présente le PLFSS 2013 ; un projet dans lequel auraient dû se profiler en filigrane les réflexions malheureusement non encore amorcées que doit conduire le Haut conseil pour le financement de la protection sociale ! Le premier Ministre a mis en place ce haut conseil le 26 septembre en accélérant le calendrier des premiers travaux.

Autant dire que l'exercice est délicat avec un ONDAM fixé à 2,7% de progression (contre 2,5% initialement) et un affichage de non remise en cause du niveau des prestations sociales !

3,4 Mds€ DE RECETTE NOUVELLES

- Hausse des prélèvements sur les pensions de retraite imposables fléchés sur la dépendance
- Hausse des taxes sur la bière et le tabac

- Taxation des ruptures conventionnelles
- Relèvement de la taxe prélevée sur EDF / GDF pour les régimes spéciaux (répercutée sur les factures de consommation !)

- Nouveaux coup de rabot sur les niches sociales (rapprochement entre les prélèvements sociaux assis sur les revenus du capital ou du travail voire sur les mécanismes de la prévoyance collective et de l'épargne salariale).

2,1 Mds€ D'ECONOMIES

- Baisse des prix des médicaments et des tarifs de médecins
- Limitation des prescriptions des médecins, rationalisation des achats dans les hôpitaux, développement de pratiques moins coûteuses...

La situation est grave et la CFE-CGC a plus que jamais sa place pour porter les attentes des classes moyennes !

Danièle KARNIEWICZ

Secrétaire Nationale, Secteur Protection Sociale

CALENDRIER DU PLFSS 2013

La présentation des grandes orientations du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 a lieu le 1er octobre 2012 lors de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.



- **1er octobre 2012** : Commission des comptes de la sécurité sociale : Présentation des grandes orientations du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 - PLFSS 2013 (presse). Transmission officielle au Conseil d'Etat, saisine des caisses de sécurité sociale pour avis
- **2 octobre 2012** : Examen du PLFSS en section sociale du Conseil d'Etat
- **4 octobre 2012** : Examen du PLFSS en Assemblée générale du Conseil d'Etat
- **10 octobre 2012** : Examen du PLFSS en Conseil des ministres
- **15 octobre 2012** : Date limite de transmission du PLFSS à l'Assemblée nationale (article L0.111-6 du code de la sécurité sociale)
- **22-26 octobre 2012** : Examen du PLFSS à l'Assemblée nationale
- **6-9 novembre 2012** : Examen du PLFSS au Sénat
- **Mi-novembre 2012** : Nouvel examen du PLFSS modifié à l'Assemblée nationale
- **Mi-novembre 2012** : Nouvel examen du PLFSS modifié au Sénat
- **Fin novembre 2012** : Examen définitif du PLFSS à l'Assemblée nationale
- **Mi-décembre 2012** : Décision du conseil constitutionnel
- **Vers le 20 décembre 2012** : Publication au Journal officiel

SOMMAIRE

- P 1**
Calendrier du PLFSS 2013
- P 2**
**Bienvenue Mesdames les Ministres !
...Une occasion pour la CFE-CGC de réaffirmer ses attentes dans le domaine de la dépendance**
- P 3**
Installation du Haut Conseil pour le financement de la Protection Sociale Du nouveau dans les conseils d'administration
Félicitation à Jean Noël Espinas

Informations bi mensuelles N° 26
1er OCTOBRE 2012

BIENVENUE MESDAMES LES MINISTRES ! ...

Le Conseil de la CNSA, réuni le 10 juillet 2012, a accueilli Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion et Michèle Delaunay, Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie .

L'une et l'autre ont présenté leurs objectifs tout en affirmant leur volonté d'agir ensemble, dans une perspective de convergence et en partenariat avec le Conseil de la CNSA

Comme chaque année à cette période, la CNSA a présenté l'état d'avancement des plans qui prévoient la création de places pour personnes âgées et personnes handicapées en établissements et services médico-sociaux. Fin 2011, alors que les plans approchent de leur terme, le bilan est proche des objectifs.

La CNSA a exposé également une première analyse des appels à projets innovants et expérimentaux.



Alain GIFFARD

... UNE OCCASION POUR LA CFE-CGC DE REAFFIRMER SES ATTENTES DANS LE DOMAINE DE LA DEPENDANCE

Administrateur CFE-CGC à la CNSA, Alain Giffard a fait valoir notre positionnement :

CREER UN CINQUIEME RISQUE

Face à l'ampleur de la situation, la CFE-CGC souhaite que soit créé un 5^{ème} risque de Sécurité Sociale. en complément de l'assurance maladie, il doit constituer un régime obligatoire d'assurance dépendance universel et solidaire ayant vocation à terme, à remplacer l'APA.

La cotisation doit être mutualisée entre les actifs et les retraités, avec un socle de financement sur la solidarité nationale.

NE FAIRE APPEL A AUCUN RECOURS SUR SUCCESSION

La CFE-CGC refuse le recours sur succession et ne veut surtout pas d'un système reposant exclusivement sur la responsabilité individuelle.

Pour une prise en charge de la dépendance plus proche des attentes des familles, nous souhaitons le maintien à domicile (dans la mesure du possible et avec les moyens adéquats).

METTRE EN PLACE UN VERITABLE ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS FAMILIAUX

La dépendance d'un proche a des impacts sur la vie sociale et professionnelle des aidants familiaux.

La CFE-CGC demande que le rôle de ces derniers soit reconnu et que soit facilitée l'activité à temps partiel. Ce chapitre doit être obligatoirement traité dans les accords « Egalité professionnelle » (80% des aidants familiaux sont des femmes...) et dans les accords favorisant l'intégration du handicap.

La mise en place d'une prestation compensatoire permet l'adaptation de l'activité professionnelle.

RENDRE LISIBLE LES DISPOSITIFS

L'ensemble du processus est à revoir et à corriger avec une réponse claire et facilitée à des questions telles que :

Où s'adresser en cas de survenance d'une situation de dépendance chez un proche ?

Comment et par qui faire évaluer le dossier d'aide ?

La complexité des dispositifs amène à prôner la mise en place d'une « fonction de référent », intermédiaire indispensable entre les familles et les structures.

PRENDRE ENFIN LES BONNES DECISIONS

Une multitude de problématiques demeurent en suspens !

Il faut impérativement et de façon urgente, trouver des solutions et ne pas limiter les décisions à une simple journée de solidarité supplémentaire (qui ne pèse aujourd'hui que sur les seuls salariés du privé) ou à une augmentation de la CSG des retraités.

INSTALLATION DU HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE...DANS UNE COMPOSITION... REVUE ET CORRIGÉE...



Moins d'une semaine après la publication du décret du 20 septembre fixant sa nouvelle composition, le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale a tenu sa première réunion.

Ainsi, le 26 septembre, présidé (au lieu et place de Alain VASSELE) par Mireille ELBAUM, professeure titulaire de la chaire de politiques et économie de la protection sociale au Conservatoire National des arts et métier et vice présidé par Dominique LIBAULT (maintenu dans cette fonction) ex responsable de la direction de la sécurité sociale et directeur de l'EN3S, le HCFPS a été installé à Matignon par Jean marc AYRAULT (premier Ministre dont le HCFPS dépend désormais directement.) en présence de Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation et du dialogue social, Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé, Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'économie et des finances et Jérôme CAHUZAC Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie et des finances chargé du budget.

Ce Haut Conseil compte maintenant quarante neuf membres (contre 45) parmi lesquels toujours 8 représentants des organisations syndicales :

Danièle KARNIEWICZ y représente la CFE-CGC.

L'UNSA et la FSU y sont par contre désormais représentés ainsi que les directions générales de l'INSEE et de l'industrie. Par contre, aucune place n'a été faite aux représentants des usagers

Le HCFPS voit ses missions confirmées : Le HCFPS doit « mener des analyses approfondies sur les moyens d'assurer un financement pérenne des prestations de protection sociale. » Il doit « veiller à ce que le financement soit favorable au développement et à la compétitivité de l'économie française et compatible avec les impératifs de solidarité et d'équilibre des finances sociales ».

LA FEUILLE DE ROUTE

Etape 1 : Etat des lieux du système de financement de la protection sociale avec une analyse de ses caractéristiques et de ses changements ces dernières années → Échéance : Fin Octobre 2012

Etape 2 : Identification des scénarii permettant un financement de la protection sociale mais pesant moins sur le travail. et surtout, justes dans la répartition des efforts demandés à chacun → Échéance : Janvier 2013

Etape 3 : Evaluation des besoins de financement à long terme de la protection sociale et des autres évolutions souhaitables de la structure de financement.



DU NOUVEAU DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Saviez vous que, désormais, les administrateurs des institutions de prévoyance et des institutions de retraite complémentaire pourraient assister aux réunions des conseils d'administration à distance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ?

C'est ce que vient d'édicter le décret du 21 août 2012 à l'exception toutefois des réunions au cours desquelles sont arrêtés les comptes annuels (D N° 2013-978).

Pour le calcul du quorum, les statuts pourraient donc prévoir que ces administrateurs sont présents (sauf à limiter la nature des décisions susceptibles d'être prises dans de telles conditions.)



FELICITATION A JEAN NOEL ESPINAS

Il a complété avec exactitude la grille de mots croisés proposée dans Regards Croisés sur la Protection Sociale (N° 23).

Rendons hommage à sa perspicacité et à sa grande connaissance du monde de la protection sociale aiguisée par son long mandat CFE-CGC à l'AGIRC, à REUNICA et à REUNI Retraites cadres.

Bien qu'il soit désormais lui-même à la retraite après une activité de militant à Aéroports De Paris, il n'en poursuit pas moins son investissement syndical au secteur Protection Sociale de la confédération.

Téléphone : 01 55 30 12 17

Télécopie : 01 55 30 13 96

Messagerie : patricia.brouard@cfecgc.fr